



Intervention de la FRAPNA à la réunion sur le PLU de Valence du 1 février 2013

L'intervention de la FRAPNA portera sur les documents que vous nous avez envoyés.

Sur la concertation

Tout d'abord, nous tenons à vous faire part de notre difficulté à suivre l'élaboration de ce PLU et à donner un avis sur son contenu.

Déjà, lors de l'examen du PADD, la FRAPNA n'avait pas eu connaissance de la partie du rapport de présentation sur le diagnostic de la commune.

Aujourd'hui, nous n'avons pas été destinataire de la partie du rapport de présentation relative à vos choix d'aménagement et de leur impact sur l'environnement. En particulier, nous n'avons pas connaissance de:

- L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la justification des objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain;
- L'évaluation des incidences des orientations du plan sur l'environnement et l'exposé de la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

De même nous ne connaissons pas l'affectation des nombreux espaces réservés.

Nous considérons que la concertation est aujourd'hui incomplète d'autant plus que d'après votre avis au public elle se termine curieusement ce soir.

Des observations d'ordre général

Vous reprenez des orientations du SCoT qui en est encore au stade de l'élaboration, comme si celles-ci étaient actées. C'est le cas, p 177 du rapport de présentation en matière d'objectifs de développement commercial et p 224 sur la construction d'un 3^{ème} pont qui concernerait 3 communes dont St Marcel les Valence !!!

La FRAPNA demande que ces mentions soient supprimées, car il n'y a aucune garantie que ces projets figurent dans le SCoT après enquête publique et approbation par le conseil syndical.

De même, il est fait référence au SRCAE qui a été rejeté par le conseil régional et dont l'étude se poursuit (p 72 de la partie III du rapport de présentation).

Nous demandons que les références au SRCAE soient actualisées en termes de procédure.

Sur la protection des terres agricoles

La FRAPNA, lors de son assemblée générale de mars 2012, a voté l'orientation suivante : plus 1 m2 de terre agricole constructible, rejoignant ainsi la délibération du conseil régional.

Suite à votre exposé, nous constatons que les zones agricoles perdent 26,3 ha (ce n'est pas une diminution de la consommation des terres agricoles) et les zones naturelles 65 ha.

Sur le règlement, nous demandons que le règlement de la zone A interdise les parcs photovoltaïques au sol, ce qui est conforme à la doctrine départementale.

Notre association fait partie du Collectif Ville Campagne qui depuis plus de deux ans dénonce le gaspillage des terres agricoles à Valence et lutte contre leur disparition. Son action est soutenue par de nombreux valentinois, comme l'a montré la pétition que vous avez été remise le 11 juillet 2012. Ce collectif est déterminé et utilisera tous les moyens pour atteindre ses objectifs.

Nous constatons que cette action citoyenne a partiellement abouti puisque le projet d'Oxylane-Décathlon ne pourra se réaliser sur les terrains convoités par le promoteur, ceux-ci étant classés en zone A.

Par contre, vous n'avez pas résisté aux pressions de l'entreprise Clause-Tézier qui veut se restructurer. Dans ce but elle veut valoriser sa propriété de Maninet que vous avez classée en zone 1AUm (dans les documents que nous avons reçus) dans le règlement graphique, zone entre parenthèse qui n'apparaît pas dans le règlement écrit, mais en 1AUt. Nul ne peut ignorer que, dans le contexte économique actuel, la restructuration d'une entreprise s'accompagne malheureusement aujourd'hui et dans la plupart des cas de suppression d'emplois, voire de licenciements. Avec un taux de chômage de 16,5 % en 2009 à Valence, le double de Rhône-Alpes, comme précisé p 119 du rapport de présentation, et qui n'a dû guère évoluer depuis cette date, nous avons du mal à comprendre comment une municipalité soucieuse de développer l'emploi, donne à une entreprise les ressources financières pour se restructurer et peut-être supprimer des emplois, même si une partie de ces suppressions ne concernerait pas son territoire.

Ces terrains produisent depuis des décennies des semences. Ils sont irrigués. Alors que nos concitoyens expriment une forte demande de produits alimentaires de qualité et de proximité, que le conseil général développe avec la mise en place de la plate forme « Agrilocal » l'approvisionnement des cantines des collèges en denrées locales, vous programmez la destruction d'environ 47 ha des meilleures terres de la Drôme. Certes, ce domaine agricole n'a pas actuellement d'affectation maraîchère, mais il fait partie de la filière en produisant des semences. Et il peut se reconvertir.

Et tout cela pour créer un éco quartier (p33 de la plaquette « Valence projet urbain »).

Les éco-quartiers

Ils concerneraient les quartiers des Iles et de Maninet.

Alors que le revenu médian des ménages valentinois est faible et inférieur à celui de Rhône-Alpes (p 112 partie I du rapport de présentation), et que 50% des ménages ne peuvent acquérir un T3, est-ce une offre de logements adaptée à cette situation ?

Nous n'en sommes pas persuadés.

Sur la localisation de ces deux projets

Ils sont tous les deux situés à proximité de voies de circulation à fort trafic. Les pollutions de l'air et sonores sont importantes. De plus le secteur des Iles est en zone inondable, ce qui fait abstraction du principe de précaution.

Cette localisation n'est pas très écologique.

Sur la « zone Tézier »

Le règlement écrit de la zone 1AUt autorise des constructions agricoles et non agricoles alors que l'OAT ne mentionne aucune terre à vocation agricole, des logements, des commerces, des services, des activités industrielles et artisanales. Pour vous c'est de la mixité fonctionnelle.

Pour la FRAPNA, c'est un peu le bazar !!!

De plus il est écrit p 61 des OAT que ce projet s'inscrit dans l'objectif : « Placer l'économie, l'activité agricole et l'emploi au cœur de la stratégie de développement ». P 24 du PADD votre action 3 est de « pérenniser l'activité agricole ». P 28 du PADD votre objectif 6 est « d'accompagner la mutation de l'agriculture périurbaine »

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE

Tél. : 04.75.81.12.44 • Fax : 04.75.81.14.73 • E-mail : frapna-drome@frapna.org • Site : <http://www.frapna-drome.org/>
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature reconnue d'utilité publique • Délégation de France Nature Environnement

La FRAPNA Drôme est une association de citoyens qui s'organisent collectivement pour permettre à leurs contemporains et aux générations futures de bénéficier d'un environnement sain, d'une nature préservée, d'un accès équitable et durable aux ressources.

Nous avons quelques difficultés à vous comprendre. Nous avons l'impression que pour vous « mutation » égale « disparition ».

Dans le domaine agricole, comment des jeunes agriculteurs pourront-ils s'installer sur des terrains viabilisés dont l'achat est hors de leur portée ? Et s'ils y arrivent, quel sera le prix, par exemple, d'une botte de carottes produite sur du terrain constructible ? Déjà, que dans les zones agricoles protégées le prix du foncier interdit de nombreuses installations d'agriculteurs.

Sur la prise en compte de l'environnement

Nous espérons avoir rapidement la dernière partie du rapport de présentation. Les adhérents valentinois de la FRAPNA vont analyser votre projet de PLU et nous vous ferons part de nos observations, ainsi qu'au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.

D'ores et déjà :

- Nous lançons une alerte sur les ressources en eau potable. Toutes les études montrent, que dans la plaine valentinoise, elles ont atteint leurs limites et que le dérèglement climatique va contribuer à leur diminution. Une étude de l'Agence de l'eau RMC de septembre 2012 intitulée « les Impacts du changement climatique dans le domaine de l'eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, Bilan des connaissances » indique que « **la gestion quantitative par la maîtrise de la demande en eau devrait donc certainement prendre une importance croissante** » ;

- Et nous demandons que toutes les parties boisées du parc des Trinitaires soient affectées de la servitude d'espace boisé classé EBC.

Merci de nous avoir écoutés.

Anne DEZ, représentante de la FRAPNA